

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 17 (1909)
Heft: 3

Artikel: Un navire de guerre sur le Lac de Neuchâtel
Autor: Buttica, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-16626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN NAVIRE DE GUERRE

SUR LE LAC DE NEUCHÂTEL

*Episode du Sonderbund*¹.

Les quelques documents dont nous vous donnerons connaissance se rapportent à la période si critique du Sonderbund; ce n'est cependant pas encore la phase aiguë de la lutte proprement dite, c'est plutôt la période de préparation qui précède le conflit. Les sept cantons qui avaient formé le Sonderbund n'avaient nullement caché qu'ils cherchaient à augmenter leurs armements, ils se procuraient partout où ils pouvaient des armes et des munitions. Le vieil adage, *Si vis pacem, para bellum*, était notoirement faux dans ces circonstances, ce n'était nullement la paix que l'on préparait, mais bel et bien la guerre. En outre, plusieurs gouvernements étrangers manifestaient ouvertement et matériellement leur appui aux sept cantons. Sans parler du comte Crotti de Castigliole, ambassadeur de Sardaigne, en qui l'on vit un des promoteurs secrets du Sonderbund, les représentants de la France, de l'Autriche et de la Prusse favorisaient l'alliance séparée, et le Comité directeur de Lucerne entretenait des relations constantes avec ces ministres, et par conséquent avec leurs gouvernements.

On peut s'étonner à bon droit de cette étrange ingérence des grandes puissances dans des faits concernant la politique intérieure suisse, mais il faut en chercher l'explication dans la crainte qu'elles avaient de voir la Suisse devenir un pays où régnait le régime radical et progressiste. Elles considéraient notre pays comme un centre et un foyer dangereux d'idées subversives, et même disons le mot, anarchistes, il fallait donc lutter contre ce péril et favoriser tout ce

¹ Communication faite à une séance de la Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.

qui pourrait empêcher l'éclosion de ce régime redouté. Metternich n'écrivait-il pas en 1845 : « La Suisse présente l'image la plus complète d'un corps politique en voie de décomposition sociale ? » Louis-Philippe et son ministre Guizot professaient les mêmes idées.

Metternich soutint donc effectivement les sept cantons et leur fit en janvier 1847 un envoi de cent mille francs, puis peu après il leur fit expédier de Lombardie trois mille fusils. M. van Muyden, dans son *Histoire de la nation suisse*, dont quelques-uns des détails précédents sont tirés, dit (tome III, p. 441) : « Un appui analogue doit leur avoir été fourni par le gouvernement français. » Nous croyons que les documents que nous citerons tout à l'heure apportent la preuve de cette assertion.

Le Sonderbund faisait donc des préparatifs militaires, sous le prétexte de se prémunir contre une nouvelle expédition des Corps francs et éviter le renouvellement de ce qui fut un vrai scandale. Il avait une caisse centrale et voulait s'approvisionner d'armes. Ceci était de notoriété publique, aussi la Diète fédérale avait-elle voté un arrêté en date du 11 août, interdisant ces préparatifs et enjoignant aux États confédérés de confisquer tout envoi d'armes aux sept cantons.

Xavier Stockmar fut envoyé par le Directoire à titre de commissaire fédéral à Neuchâtel, avec la mission de surveiller les envois d'armes qui pourraient se faire, et assurer l'exécution de l'arrêté du 11 août. C'est en vertu de cette fonction qu'il reçut les lettres contenues dans un dossier formé de divers documents relatifs au Sonderbund. Ces documents ont été réunis par M. Stockmar, directeur des C. F. F., petit-neveu de l'homme d'État dont il est question ici, et déposés par lui à la Bibliothèque cantonale.

Plusieurs sont des lettres particulières, l'une est signée de quelques citoyens du Val-de-Travers, et dans toutes on signale des envois d'armes, des fusils, des pierres à fusil,

d'obus, d'obusiers; le tout est soigneusement emballé dans des caisses portant la mention : machines, à destination de Fribourg. Le préfet de Porrentruy signale également le même envoi. Ces munitions venaient de Besançon. Elles sont signalées à Baume-les-Dames et devaient pénétrer en Suisse par Les Verrières; on voulait les introduire dans le canton de Fribourg par Estavayer, en traversant le lac de Neuchâtel. C'était évidemment la meilleure voie.

En présence de ces avertissements si positifs, qui ne pouvaient laisser aucun doute, et dont plusieurs provenaient de personnes qui avaient vu les envois, Stockmar s'adressa au gouvernement de Neuchâtel pour lui demander de l'aider dans sa mission, mais la réponse qu'on lui fit par l'intermédiaire de M. de Chambrier était peu claire; c'est alors que le gouvernement vaudois entra en jeu: il est certain qu'il pouvait facilement aider le commissaire en établissant une surveillance active sur le lac de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud écrivit au Conseil d'Etat du canton de Berne, Directoire fédéral, en date du 7 octobre 1847, pour l'informer qu'il surveillerait le passage qui pourrait se faire par le lac de Neuchâtel, voie particulièrement dangereuse. Un bateau à vapeur, *l'Industriel*, devra intercepter tout transport suspect. On prenait la chose au sérieux, car la lettre du Conseil d'Etat dit textuellement ceci : « Le bateau sera monté par » un nombre suffisant d'hommes bien armés et pour les » mettre à l'abri de toute entreprise, une pièce de canon de 4 » avec des munitions sera transportée sur le bateau à vapeur » avec un nombre d'artilleurs suffisant pour desservir la » pièce. »

Et voilà comment il se fait qu'en l'an de grâce 1847, une marine de guerre battant pavillon fédéral croisait dans les eaux du lac de Neuchâtel. Elle n'était pas bien nombreuse à la vérité, et son commandement n'avait nullement nécessité la nomination du fameux amiral suisse.

Deux lettres de Druey à Stockmar sont plus explicites à ce sujet. Voici ce qu'elles disent :

Lettres de Druey.

I

Monsieur le conseiller d'Etat,

Suivant votre désir, je vous envoie un homme de toute confiance et parfaitement initié à tout ce que nous avons fait, M. Jules Gauthier, capitaine d'artillerie à Lausanne. Il vous mettra au courant des mesures prises par notre canton. Notre littoral est bien gardé. Il y aura à la Sauge, un fort poste, même de l'artillerie pour coopérer au besoin avec l'autorité bernoise par le Marais et la route d'Aneth. Nous avons à notre disposition le bateau à vapeur *l'Industriel* et une croisière entre Chevroux (vaudois) et Port-Alban (fribourgeois). Nous avons lieu de supposer qu'une barque d'Estavayer est allée à Neuchâtel charger des armes et des munitions. Agréez, etc.

H. DRUEY, conseil. d'Etat.

Lausanne, 10 octobre 1847, dans la matinée.

Le bateau *l'Industriel* porte le pavillon fédéral et est aux ordres de la Confédération.

II

Lausanne, le 10 octobre 1847.

A Monsieur le conseiller d'Etat Stockmar,
haut commissaire fédéral
dans le canton de Neuchâtel.

Très honoré Monsieur,

La lettre que je vous ai écrite ce matin et dont M. Gauthier était porteur, se ressentait de la précipitation où je me trouvais inévitablement. Malheureusement les lettres de Berne m'ont été remises fort tard en l'absence du président et du vice-président du Conseil d'Etat. Cela vous explique pourquoi M. Gauthier n'a pu partir qu'à midi. Depuis son départ, j'ai écrit aux préfets d'Avenches, Payerne, Yverdon et Grandson (riverains du lac de Neuchâtel), ainsi qu'à M. le capitaine Dor, commandant du bateau à vapeur *l'Industriel*, d'obtempérer à vos ordres et réquisitions et de vous faire parvenir tous les renseignements utiles à l'accomplissement de votre mission. Les postes de la Sauge et les croisières établies par le canton de Vaud sur le lac de Neuchâtel sont aussi à vos ordres. M. Constant Masson, patriote neuchâtelois, domicilié

à Lausanne et qui vient de parcourir le canton de Neuchâtel pour l'affaire des armes et munitions, est porteur d'une lettre de moi pour vous. Il va retourner dans le canton de Neuchâtel, il mérite confiance. En cas de besoin vous pourriez aussi correspondre en toute confiance avec nos préfets et avec M. Pavid fils, d'Yverdon, patriote fort dévoué. Il doit y avoir dans le port de Neuchâtel, une barque d'Estavayer (conducteur Mahoux) qui chargera ou a chargé des armes et munitions pour Estavayer et Port-Alban ou ailleurs. Les voitures de fusils venant de Besançon et de Baume-les-Dames continuent à arriver de diverses directions par le canton de Neuchâtel. On ne saurait trop surveiller.

Il importe de relever le moral des patriotes neuchâtelois, abattus par les agents dont ils sont menacés. Ils méritent protection, puisqu'ils agissent pour la Confédération et en exécution des ordres de la Diète.

Tout à vous,

H. DRUEY,

Très à la hâte.

On voit par ces lettres que l'émotion était grande à ce moment, et qu'on voulait à tout prix empêcher le passage d'armes dans le canton de Fribourg, mais, en fait, tous ces préparatifs ne servirent pas à grand'chose, car il ressort d'une lettre de Delarageaz, contenue dans le même dossier, que les patriotes neuchâtelois saisirent une bonne partie des armes à Fleurier. Il est cependant à remarquer qu'ils le firent de leur propre chef, et non sur un ordre du gouvernement, dont l'attitude continuait à être passablement embarrassée. N'oublions pas, en effet, que les événements de février et du 1^{er} mars 1848 se préparaient, ceci pour expliquer que ce canton ne soit pas entré plus complètement dans les vues de la Confédération et qu'il n'ait pas davantage facilité l'exécution de l'arrêté voté par la Diète.

Quoi qu'il en soit, il m'a paru intéressant de rappeler, en citant des lettres de Druey, cet épisode peu connu du Sonderbund.

Emile BUTTICAZ.

